République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260213-DE010CM06022026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	**29**	**28**

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
30 JANVIER 2026

DATE D'AFFICHAGE
30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de février, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. YAHIA, MME LE MAIRE N. , M. BIHEL, MME COCGUEN, M. LE LAY, MME LOYER, MME LE FOLL, MM. STEPHAN, PRIGENT, HATTON, MMES DRUILLENEC, BOTCAZOU, MME CRENN (à partir de 19h48), MM. NOGE, SAVINIEN, CHEVALIER, MME GEFFROY, M. BATARD, MME LE HOUERFF, M. BOYEZ, MME GUILLAUMIN, M. IRAND.

Pouvoirs :

MME GREZARD à M. ECHEVEST || MME CRENN à MME LE MAIRE || MME LOLLIERIC à M. YAHIA||
M. LAVIGNE à M. CHEVALIER || MME LE GOUX à M. BATARD .

Absent :
M. MONJARET

Secrétaires de séance :
MME LE FOLL, MME LE HOUERFF, M. CHEVALIER.

DÉLIBÉRATION N° 2026-012 | ASSOCIATION SALON DU LIVRE JEUNESSE | SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Salon du Livre Jeunesse pour soutenir ses actions de valorisation du livre auprès de la jeunesse (de 3 à 18 ans), du 09 au 13 mars 2026, ainsi que le salon en lui-même qui se déroulera le samedi 14 mars 2026 à la salle de fêtes de Ploumagoar.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260213-DE010CM06022026-DE

Décide d'accorder une subvention à l'association Salon du Livre Jeunesse pour soutenir ses actions de valorisation du livre auprès de la jeunesse, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉCISION	OBSERVATIONS
FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		
311 – <u>Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</u>		
Association Salon du Livre Jeunesse	2 500,00 €	

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise Le Foll.

Mme Arlette Le Houerff.

M. Hervé Chevalier